

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 28 avril 2026, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **4 mai 2026** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick CASAGRANDE.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 63

Nombre de conseillers absents à la séance : 1

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 4

Nombre de conseillers suppléés : 1

### ETAIENT PRÉSENTS :

Patrick CASAGRANDE, Patrick BOISSET, Isabelle LANTUEJOL, Aymeric FAIVRE, Bernadette GINEZ, Louis ESTEVES, Audrey CORNET-VARGAS, Philippe FABRE, Catherine MANHEVAL, Christian POULHES, Céline MAS, Jean-Pierre CAVANIE, Stéphanie ROUCHET, Michel ANDRIEU, André ARNAL, Jean-François BARRIER, Didier BERGERON, Isabelle BERGHEAUD, Nathalie BESSIERES, Emmanuel BILLOUX, Nicolas BONNET, Jean BOUNIOL, Edwige CAMBOU-FREYSSAC, Mélissa CLEMENT, Nathalie CLUSE, Laurent COURCHINOUX, Natacha DELFAU, Patrick DELORT, Emmanuel ESTEVES, Sylvain FONTALIVE, Robert FONTUGNE, Stéphane FRECHOU, Nathalie GARDES, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Thierry LEYMARIE, David LOPEZ, Léa MARRE, Magali MAUREL, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET, Jean-Paul NICOLAS, Gilbert NUMITOR, Marie-José ORTIGUES, Jean-Pierre PICARD, Gérard PRADAL, Sébastien PRAT, Jean-Louis PRAX, Jean-François RAMOND, Georges RAMOS, Caroline REVEILLOU, Marie-Agnès ROCH, Geneviève ROLLAND, Benjamin ROUME, Valérie RUEDA, Djouma SALMI, Hervé SEGUIS, Valérie SEMETEYS, Marie-Hélène SERONIE, Sandrine TAILLEFER-PATRIER, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC

### ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Jean-Luc DONEYS (représenté par Valérie SEMETEYS), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Laurent MARTRES (représenté par Stéphanie ROUCHET), Didier VAILLE (représenté par Audrey CORNET-VARGAS)

### ETAIT ABSENT(E) :

Roger BARRIER

**Monsieur Nicolas BONNET** a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2026\_076 : ADMINISTRATION GENERALE / SOCIÉTÉ ANONYME PUBLIQUE LOCALE "STABUS" - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S PERMANENT(E)S AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU (DE LA) REPRÉSENTANT(E) PERMANENT(E) AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES**

### Rapporteur :

La Société Anonyme « STABUS » est constituée sous la forme d'une Société Publique Locale.

En application des dispositions de l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les représentants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires sont désignés selon les mêmes modalités que les représentants au sein d'une Société d'Économie Mixte Locale.

Ils sont ainsi désignés conformément aux articles R.1524-3 à R.1524-6 du Code Général des Collectivités Territoriales pris en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités de représentation des communes, des départements, des régions et de leurs groupements au Conseil d'Administration des Sociétés d'Économie Mixte Locales.

Monsieur le Président rappelle que les représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements doivent respecter la limite d'âge de 75 ans au moment de leur désignation (art. 15 des statuts de la Société Anonyme Publique Locale « STABUS ») et qu'un administrateur ne peut appartenir simultanément à plus de 5 Conseils d'Administration ou Conseil de Surveillance de Sociétés Anonymes ayant leur siège sur le territoire français (art. 14 des statuts sus-indiqués).

Conformément aux statuts de la Société Anonyme « STABUS », Aurillac Agglomération est

représentée au sein du Conseil d'Administration par 8 administrateurs et au sein des Assemblées Générales par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Pour la désignation de ses représentants au sein de la Société Anonyme « STABUS », aux termes de l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de procéder à un scrutin public à main levée pour la désignation de ses représentants au sein de la Société Anonyme « STABUS ». Ces modalités de vote sont acceptées à l'unanimité.

Sont proposées les candidatures suivantes :

- Monsieur Patrick CASAGRANDE,
- Madame Djouma SALMI,
- Monsieur Georges RAMOS,
- Madame Catherine MANHEVAL,
- Madame Maryline MONTEILLET,
- Monsieur Jean BOUNIOL,
- Monsieur Jean-Luc TOURLAN,
- Monsieur Julien VIDALINC,

pour assurer la représentation d'Aurillac Agglomération au sein du Conseil d'Administration de la Société Anonyme Publique Locale STABUS ;

- Madame Catherine MANHEVAL, en qualité de titulaire,
- Monsieur Patrick CASAGRANDE, en qualité de suppléant,

pour assurer la représentation d'Aurillac Agglomération au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la Société Anonyme Publique Locale STABUS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de désigner :

- Monsieur Patrick CASAGRANDE,
- Madame Djouma SALMI,
- Monsieur Georges RAMOS,
- Madame Catherine MANHEVAL,
- Madame Maryline MONTEILLET,
- Monsieur Jean BOUNIOL,
- Monsieur Jean-Luc TOURLAN,
- Monsieur Julien VIDALINC,

pour assurer la représentation d'Aurillac Agglomération au sein du Conseil d'Administration de la Société Anonyme Publique Locale STABUS ;

- de désigner :

- Madame Catherine MANHEVAL, en qualité de titulaire,
- Monsieur Patrick CASAGRANDE, en qualité de suppléant,

pour assurer la représentation d'Aurillac Agglomération au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la Société Anonyme Publique Locale STABUS ;

- d'autoriser ses représentants à accepter toutes fonctions de direction qui pourraient leur être confiées et notamment celles de Président du Conseil d'Administration, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Président du Conseil d'Administration.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Patrick CASAGRANDE

Le Secrétaire de séance,

Nicolas BONNET